



## Quelle politique associative à Rennes ?

### *Analyses et propositions du MAR*

*Ce document constitue la trame de l'échange avec les candidats. Il résume les thèmes et sous-thèmes à aborder avec chacun d'eux et, pour chaque sous-thème :*

- *une présentation du contexte (qui a été envoyée aux candidats)*
- *des questions (souvent plus précises que celles qui ont été envoyées aux candidats)*
- *une analyse et des propositions construites par le bureau élargi et validés en CA*

Question introductive :

↳ **Quelle est votre connaissance de la vie associative rennaise ?**

## Thème 1. Reconnaissance des associations, du bénévolat et des interlocuteurs associatifs

### ***Charte des engagements réciproques***

---

La reconnaissance des associations, du bénévolat et des acteurs associatifs à Rennes passe actuellement par la Charte des engagements réciproques de 2005, qui reconnaît le droit d'interpellation des associations et prévoit des instances de dialogue. C'est l'une de ses principales spécificités par rapport aux autres chartes (et il faut rappeler que nombre de villes n'ont pas de charte).

↳ **Quel doit être le rôle d'une telle Charte selon vous dans la relation Ville/associations ?**

*Notre analyse :*

- La Charte est indispensable pour clarifier la relation entre la Ville (voire la Métropole) et les associations
- Celle de 2005 est peu appliquée et/ou obsolète :
  - les instances prévues par la Charte se sont restreintes à un dialogue entre l'adjoint en charge de la vie associative et le MAR, alors qu'au départ, d'autres adjoints étaient impliqués
  - la Fabrique citoyenne a induit de nouveaux modes de dialogue entre la Ville et les citoyens, mais la place des associations dans ce contexte reste un impensé. Par exemple, la place des associations dans le budget participatif, la Charte rennaise de la laïcité ou la Charte de la démocratie locale n'a pas été précisée
  - la Charte est trop peu connue des associations

*Notre proposition :* adopter une nouvelle Charte des engagements réciproques, en intégrant les évolutions apportées par la Charte nationale de 2014. Ce processus doit engager toute l'équipe municipale (et pas seulement l'adjoint-e en charge de la vie associative) et le monde associatif dans sa diversité.



### ***Equipements conventionnés***

---

La Ville a confié à des associations l'animation de plus de 40 équipements socioculturels ou sportifs, des centres sociaux ou encore de la Maison des associations.

↳ Quel développement pour ces équipements, alors que la ville se développe rapidement ?

*Notre analyse :*

- l'animation de ces équipements par des associations est un pilier du « modèle rennais »
- les équipements en question doivent innover, tant pour s'adapter à l'évolution des demandes des publics que pour trouver de nouveaux modèles socio-économiques... le tout en répondant aux différents objectifs de leur conventionnement. Or, les ressources publiques de plus en plus rares

*Notre proposition :* identifier un acteur chargé d'accompagner les associations gestionnaires d'équipements mais aussi toutes les autres, employeuses ou non, conventionnées ou non dans la mutation de leur modèle socio-économique, la recherche de nouveaux financements (fonds européens, lien avec les entreprises, etc.) ou dans de nouvelles coopérations entre elles. Cet acteur devra être doté de moyens suffisants et d'une expertise pointue (veille et montage de projets financés par les fonds européens, par exemple).

### ***Co-construction des politiques associatives***

---

Des associations ou fédérations participent à la définition des critères, voire à l'instruction et l'attribution de subventions : MAR, MIR, Bug. Les critères d'utilité sociale ont ainsi été définis avec plus de 150 associations.

↳ Envisagez-vous d'associer les associations à la définition des politiques qui les concernent ? De quelle manière ?

↳ Quel est votre point de vue sur les commissions mixtes associant la Ville et des associations pour l'attribution de financements publics ?

*Nos propositions :*

- La nouvelle Charte des engagements réciproques doit poser comme principe la co-construction avec les associations de toutes les politiques qui les concernent
- La Ville doit donc identifier et reconnaître, pour chacune de ses politiques en lien avec la vie associative (santé, sport, culture, international, politique de la ville, etc.), un interlocuteur associatif (qui peut être un collectif d'associations). Ce principe est à inscrire dans la charte des engagements réciproques
- La Ville doit respecter l'autonomie de ces interlocuteurs. Nous sommes très attachés à l'idée que la Ville reconnaisse et accepte les associations comme « *une force d'interpellation des pouvoirs publics* » (Charte des engagements réciproques de 2005). La mise en œuvre de ce principe suppose que la Ville respecte les positionnements stratégiques de ses interlocuteurs et ne cherche pas à les modifier, ni de manière directe, ni par la pression financière

↳ Quel doit être le rôle de la Ville dans la structuration du paysage associatif ? Envisagez-vous de soutenir la coordination et la mise en réseau des associations, notamment pour le dialogue avec la Ville ? Et comment articuler les coordinations thématiques, les coordinations généralistes (MAR) et la Ville ?



#### *Notre analyse :*

- la multiplication des conventions, qui est une bonne chose en soi, a conduit la Ville et les associations à privilégier les échanges bilatéraux. Il n'y a pas d'instance de réflexion et de débat sur la politique associative dans son ensemble

#### *Nos propositions :*

- la nouvelle Charte des engagements réciproques devra créer une instance de dialogue transversale sur la politique associative, permettant d'aborder à la fois le sujet des subventions de projet/fonctionnement et la relation de la Ville avec les équipements conventionnés. Ce ne devra pas être un lieu d'information, mais un lieu de travail, pour identifier des défis communs aux associations, conventionnées ou non, et imaginer des solutions avec la Ville
- la Ville doit aider ses interlocuteurs à se structurer sans chercher à les contrôler
- la Ville doit donner à ses interlocuteurs associatifs les moyens d'établir un dialogue de qualité. Par exemple, le MAR a gagné en reconnaissance auprès de la Ville comme des associations, grâce à un important travail bénévole. Pour pérenniser ce nouveau rôle, la Ville doit maintenant accorder au MAR les moyens humains de poursuivre son développement

La Ville a remunicipalisé certaines politiques publiques (internalisation des subventions aux associations sportives, mise en place de la plateforme de relations Ville-associations à la place d'Assobase).

↳ Pensez-vous opportun que la Ville gère plus directement certains aspects de la politique publique, aujourd'hui confiés à des associations ?

#### *Notre analyse :*

- Pas d'opposition de principe...
- ... tant que cela ne se fait pas au détriment de la concertation entre et avec les associations

#### *Nos propositions :*

- Renforcer les moyens dédiés par la Ville à la concertation avec les associations et la co-construction des politiques qui les concernent
- Accompagner les associations dans l'utilisation des outils numériques. Cet accompagnement peut être proposé par des acteurs associatifs (MDA, équipements de quartier) et doit se faire au plus près des associations

### **Investissements**

---

↳ Envisagez-vous des investissements structurants dans le cadre de la politique associative ?

### **Reconnaissance du bénévolat**

---

Ces dernières années ont vu le développement de nouvelles formes de reconnaissance du bénévolat, qui valorisent les compétences acquises au sein des associations (passeport citoyen, CV citoyen) et/ou le transforment en droit à la formation professionnelle (compte d'engagement citoyen).

↳ Envisagez-vous de nouvelles manières de valoriser et reconnaître l'engagement bénévole ?

## Thème 2. Financement, locaux et accompagnement

La tension sur les finances publiques a conduit de nombreuses collectivités à réduire leur soutien aux associations, en les incitant à diversifier leurs sources de financement. Pour les associations employeuses, maintenir l'emploi est souvent devenu un défi. Pour toutes, des plus jeunes aux plus ancrées, financer l'innovation est compliqué. Néanmoins, la Ville de Rennes a maintenu le niveau global de ses subventions sur les 5 dernières années.

### *Notre analyse :*

Il faut saluer l'effort de la Ville de Rennes... tout en reconnaissant qu'il n'a pas été suffisant, du fait de l'évolution « naturelle » de certaines dépenses, mais aussi de la suppression des emplois aidés.

### ***Conventions et financement des associations***

---

↳ Quelle évolution envisagez-vous pour les subventions aux associations (montants, durée des conventions, critères de répartition et d'évaluation des subventions) ?

↳ Comment financer l'innovation ?

↳ On entend souvent que les associations devraient trouver davantage de financements privés. Quelle est votre vision à ce sujet ? Quel doit être le rôle de la collectivité à cet égard ? Quels doivent être la place et le rôle de la subvention ?

### *Nos propositions :*

- Augmenter le budget alloué aux associations, en lien avec l'évolution de la population
- Maintenir le principe des conventionnements pluriannuels, en y ajoutant une garantie sur des financements pluriannuels
- Financer non seulement les projets en tant que tels, mais aussi des tests, des expérimentations ou le montage de projets
- Plus de transparence et de dialogue sur les critères, à l'exemple de ce qui a été fait pour les subventions de fonctionnement FAVA
- Réfléchir au décalage entre la période de demande des subventions, le moment où les associations les reçoivent et leur cycle budgétaire
- Mener régulièrement une évaluation des dispositifs d'aides et de subventions. Ces évaluations doivent être menées de façon participative (avec les associations) et être publiées

### ***Accueil et accompagnement des associations***

---

Les modalités d'accompagnement des associations ont évolué, avec plus d'accompagnement par les pairs et des structures de type pépinière ou incubateur.

De même, si la Ville continue de mettre des locaux à disposition, ceux-ci ne suffisent plus tandis que le partage des pôles associatifs est parfois difficile à mettre en œuvre. Les associations comme la collectivité recherchent donc de nouvelles approches : locaux plus ouverts (Hôtel Pasteur), utilisation de locaux d'entreprises, etc.

↳ Quel est votre point de vue sur l'Hôtel à projets Pasteur ? Peut-il inspirer de nouvelles modalités d'accompagnement du monde associatif ?

↳ Quelle peut être la place des associations dans les projets éphémères type Hôtel Dieu ?

↳ Quelle évolution envisagez-vous pour la MDA ?



*Notre analyse :*

- La souplesse des propositions de type Hôtel Pasteur met en lumière la rigidité de la MDA sur certains aspects (tarifs et modalités de la location de salle)
- Les formes d'accompagnement innovantes sont intéressantes mais doivent être bien coordonnées entre elles pour être lisibles par les associations
- Le fait d'avoir une MDA sans personnalité juridique, composée d'un ensemble d'acteurs nous semble être une belle opportunité... à condition de faire vivre le collectif, au-delà des différences entre les statuts (associations ou SPL) et les missions de chacun

*Nos propositions :*

- animer la MDA comme un véritable collectif, avec un projet commun partagé par tous les membres, y compris le gestionnaire (inscrire ce principe dans la CSP)
- dans ce cadre, revoir les offres et tarifs de la MDA pour les rendre plus accessibles aux petites associations
- développer en complément les formules du type Hôtel Pasteur, intéressantes pour susciter l'innovation mais qui ne peuvent pas remplacer les offres plus classiques de location de salles
- associer le MAR aux échanges sur l'animation et l'évolution des lieux éphémères

### Thème 3. Coordination des politiques associatives

Les politiques associatives restent majoritairement municipales, alors que le territoire d'action des associations est souvent bien plus large. Cela crée une incompréhension, certaines associations des communes voisines ne comprenant pas pourquoi elles ne peuvent bénéficier des mêmes subventions ou du même accompagnement que les associations rennaises.

↳ Comment faire pour mieux coordonner les politiques associatives des différentes Villes qui composent la Métropole ?

↳ Faut-il mutualiser ou transférer tout ou partie des politiques associatives à la Métropole ?

*Notre analyse :* ce thème revient très souvent dans nos échanges avec les associations. Il a aussi été abordé d'une autre manière par le CESER, qui pointait la disparité de l'accompagnement des associations en Bretagne, en fonction des territoires. Nous y voyons un double problème :

- Les associations des petites villes ou du monde rural sont diversement accompagnées ; et même au sein de la métropole, certaines associations situées dans des petites communes ne bénéficient pas des mêmes possibilités d'accompagnement que les associations rennaises
- L'accompagnement, l'utilisation des services de la MDA sont aussi des moyens de rencontrer d'autres associations. Ces échanges ne doivent pas être réservés aux associations rennaises, alors qu'il y a certainement de très nombreuses coopérations à imaginer entre associations situées à Rennes et hors Rennes

*Nos propositions :*

- Passer un accord entre les communes de la Métropole pour que certains équipements et services que les communes mettent à disposition des associations, dont la MDA, soient ouverts à toutes les associations métropolitaines, aux mêmes conditions
- Renforcer les moyens de la MDA en conséquence et faire de cette évolution une opportunité pour impulser de nouveaux échanges entre associations, à l'échelle de la Métropole



## Thème 4. Développement durable

En matière de protection de l'environnement et plus généralement de développement durable, les solutions pionnières naissent souvent dans le monde associatif (et sont parfois copiées par des entreprises privées une fois leur modèle économique établi). Mais face à l'ampleur des défis à relever, c'est tout le monde associatif qui va devoir faire évoluer ses pratiques.

↳ Comment envisagez-vous d'accompagner les associations pour qu'elles intègrent mieux le développement durable dans leurs projets et leurs activités ?

↳ Comment la Ville peut-elle valoriser les initiatives de développement durable prises par les associations, notamment dans le financement de leurs projets ?

*Nos propositions :*

- Mutualiser du matériel respectueux de l'environnement, accompagner les associations sur l'organisation d'événements éco-responsables.

Document adopté en CA le 5 novembre 2019